

NOVEMBRE  
2013

Santé Canada approuve la commercialisation d'Opsumit (macitentan) au Canada pour le traitement de l'HTAP.

MARS  
2014

Santé Canada approuve la commercialisation d'Adempas (riociguat) au Canada pour le traitement de l'HTAP.

OCTOBRE  
2014

L'INESSS déconseille le financement public d'Opsumit sur la liste des médicaments remboursés par le régime public d'assurance médicaments, et les premiers remboursements d'Opsumit ont lieu par l'intermédiaire du régime d'assurance médicaments du Québec.

JANVIER  
2015

Le Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) recommande le financement public d'Opsumit (selon certains critères et une condition) pour le traitement prolongé de l'HTAP, afin de réduire la morbidité chez les patients de classe fonctionnelle II ou III.

FÉVRIER  
2015

L'INESSS déconseille le financement public d'Adempas: le Québec réagit en refusant d'inscrire Adempas sur la liste des médicaments remboursés par son régime d'assurance médicaments.

MARS  
2015

Dans son rapport d'examen thérapeutique relatif aux médicaments contre l'hypertension pulmonaire, l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) recommande une approche par étape sous-optimale dans le cadre du traitement initial de l'HTAP.

JUIN  
2015

L'AHTP Canada lance une campagne de sensibilisation pour garantir à tous les patients qui reçoivent un diagnostic d'HTAP l'accès immédiat et ultérieur aux traitements nouveaux et existants par l'intermédiaire des régimes publics d'assurance médicaments; c'est le début des rencontres entre les ambassadeurs de l'AHTP Canada et leurs députés provinciaux.

SEPTEMBRE  
2015

Sclérodemie Canada (SC) lance une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Conférence nationale sur la sclérodemie et distribue aux patients atteints d'HTAP-ScS et à leurs sympathisants de partout au Canada des cartes postales de sensibilisation à adresser aux ministres de la Santé provinciaux.

NOVEMBRE  
2015

SC et la Scleroderma Association of Saskatchewan rencontrent le ministre de la Santé de la Saskatchewan pour discuter de l'importance pour les patients atteints d'HTAP, y compris ceux qui sont atteints d'HTAP-ScS, d'avoir accès à Opsumit.

LE 3 DÉCEMBRE  
2015

L'AHTP Canada et SC organisent à Queen's Park (Assemblée législative de l'Ontario) une journée de sensibilisation à l'égard des Ontariens touchés par l'HTAP, y compris ceux qui sont atteints d'HTAP-ScS.

DÉCEMBRE  
2015

Le PCEM recommande le financement public d'Adempas (selon certains critères et une condition) pour le traitement, en monothérapie ou en association avec des ARE, des patients adultes atteints d'HTAP de classe fonctionnelle II ou III.

DÉCEMBRE  
2015

Les négociations relatives à Opsumit menées par les provinces et les territoires par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) sont rompues sans qu'une entente soit conclue.

JANVIER  
2016

Santé Canada approuve la commercialisation d'Upravi (sélexipag) au Canada pour le traitement de l'HTAP.

FÉVRIER  
2016

L'AHTP Canada et SC demandent à l'APP de rouvrir sans délai les négociations relatives à Opsumit afin que toutes les personnes vivant avec l'HTAP, y compris avec l'HTAP-ScS, puissent bénéficier, grâce au financement public, d'un traitement optimal pour lutter contre cette maladie qui menace leur vie.

JUIN  
2016

Le député provincial Michael Harris remet à l'honorable Dr Eric Hoskins, ministre de la Santé et des Soins de longue durée, 833 cartes postales de la part d'Ontariens militant en faveur des personnes atteintes d'HTAP, y compris celles qui sont atteintes d'HTAP-ScS.

JUIN  
2016

SC et la Scleroderma Association of Saskatchewan se réunissent une seconde fois avec le ministre de la Santé de la Saskatchewan et lui remettent 106 cartes postales de la part de sympathisants de la province militant en faveur des personnes atteintes d'HTAP, y compris celles qui sont atteintes d'HTAP-ScS.

JUILLET  
2016

L'AHTP Canada soumet au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario ses recommandations en vue d'améliorer les critères de financement des traitements de l'HTAP, y compris de l'HTAP-ScS.

OCTOBRE  
2016

La Saskatchewan choisit de ne pas inscrire Adempas sur la liste des médicaments remboursés par son régime d'assurance médicaments.

OCTOBRE  
2016

L'INESSS déconseille l'ajout d'Upravi à la liste des médicaments remboursés par les régimes publics d'assurance médicaments. Dans la foulée, le Québec refuse d'inscrire Upravi sur la liste des médicaments remboursés par son régime d'assurance médicaments.

OCTOBRE  
2016

Le PCEM recommande le financement public d'Upravi (selon un critère et une condition) pour le traitement prolongé des patients adultes atteints d'HTAP de classe fonctionnelle II ou III, afin de retarder l'évolution de la maladie.

DÉCEMBRE  
2017

Les négociations du prix d'Upravi menées par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique pour les provinces et territoires ont une issue fructueuse.

JANVIER  
2018

L'AHTP Canada et SC continuent d'exhorter les gouvernements provinciaux et territoriaux à immédiatement financer Upravi par l'entremise de leurs régimes publics d'assurance médicaments pour s'assurer que les patients aient un accès opportun et équitable à ce médicament.

MARS  
2018

Le Québec devient la première province à rembourser le coût d'Upravi par l'entremise de son régime public d'assurance médicaments.

JUIN  
2018

L'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador s'ajoutent maintenant à la liste croissante des provinces qui offrent un remboursement public pour Upravi. À ce jour, 85 pour cent des Canadiens ont accès à cette importante option de traitement.

DÉCEMBRE  
2018

La Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard se joignent au reste du Canada dans le remboursement d'Upravi, rendant ce médicament accessible à la grande majorité des Canadiens atteints d'HTAP.

MARS  
2019

AHTP Canada rencontre l'APP pour discuter de la nécessité d'un accès financé par les deniers publics à Opsumit et encourager la réouverture des négociations avec le fabricant.